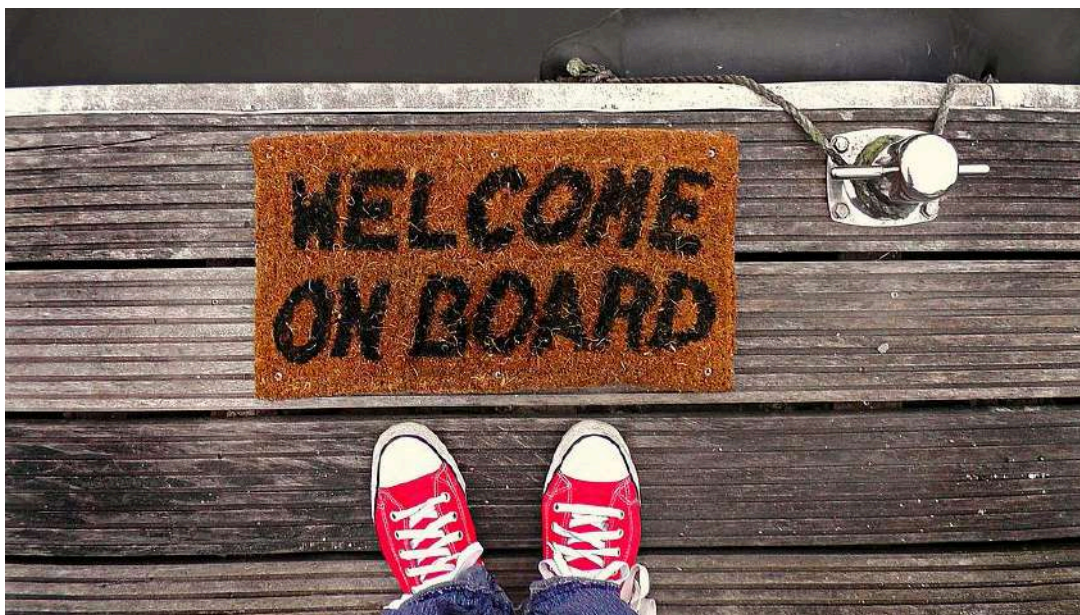




LIVRET D'ACCUEIL DE L'APPRENANT



Présentation

Welcome! Bienvenue! Bienvenidos! Benvenuto!

Félicitations! Vous avez décidé de vous inscrire dans une formation en langue à *Arles à la carte*, en tant que particulier ou professionnel, et nous sommes ravis de vous accueillir et de vous accompagner!

Dans ce livret, vous trouverez toutes les informations concernant votre parcours personnalisé, notre pédagogie *A.R.L.E.S. Méthode d'apprentissage d'une langue*, notre centre de formation, notre équipe et notre engagement qualité ainsi que les conditions générales.

N'hésitez pas à nous contacter tout au long de votre période de formation avec vos questions et commentaires; vos formateurs et l'équipe administrative sont à votre écoute!

J'espère que ce livret vous permettra de prendre connaissance de notre méthode et manière de fonctionner et puis de vous engager totalement dans votre apprentissage afin d'accomplir de réels progrès dans votre compréhension, expression et interaction. C'est ainsi, lorsqu'on accepte de prendre certains risques, d'oser s'exprimer et de devenir plus autonome dans son apprentissage, tout en étant bien accompagné, que l'on se sent plus à l'aise et que les échanges deviennent plus naturels et ainsi plus performants dans la langue étudiée.

Let's get started! C'est parti! Vamos! Andiamo!

31, bd Georges Clemenceau – 13200 Arles – T : +33 (0)4 90 52 35 39 – P : +33 (0)6 60 15 25 89

E : info@arlesalacarte.fr / www.arlesalacarte.com

Siret : 522 929 256 00041 – APE : 8559A

Sommaire

Offre de formation / type de cours	- page 3
Le Parcours Personnalisé	- page 4
A.R.L.E.S. Méthode d'apprentissage d'une langue	- page 5
- A pour Authenticité	- page 6
- R pour Régularité	- page 7
- L pour Langue Vivante	- page 8
- E pour Engagement	- page 9
- S pour Soutien, Stratégies, Succès	- page 10
Notre centre de formation / infos pratiques	- page 11
Accessibilité	- page 12
Notre équipe	- page 13
Notre engagement qualité	- page 13
Conditions générales (charte) pour PARTICULIERS	- page 14-15
Conditions générales pour PROFESSIONNELS	- page 16-17
Règlement intérieur pour PARTICULIERS	- page 18-23
Règlement intérieur pour PROFESSIONNELS	- page 24-26
Cours pour enfants / ados : pédagogie + politique	- page 27-29
Contacts	- page 30



Offres de formation

Tous nos programmes et offres de formation sont modulables, *à la carte*, selon la demande de l'apprenant. Parmi les propositions ci-dessous, il est possible de monter un programme de formation avec un ou plusieurs types de cours, d'E-learning et/ou de test certifiant.

COURS DE GROUPE

Durée 1h30 ou 1h selon les groupes
Petits groupes 4-10 personnes maximum

COURS PARTICULIERS

Durée 1 heure

COURS EN DUO

Durée 1 heure
2 personnes de même niveau qui s'inscrivent
sur le même parcours

COURS EN ENTREPRISES

Durée à fixer ensemble
Nombre de personnes à fixer ensemble selon
le lieu de formation

E-LEARNING

Plateforme Cyberteachers (Telelangue)



TESTS

TOEIC

<https://www.ets.org/toEIC>



CLOE (Compétences Linguistiques Orales et Écrites)

Anglais, Espagnol, Français, Italien, Allemand

<https://reseau-cel.com/nos-prestations/certifications-cloe/>



Préparation aux **examens de Cambridge**: Pre A1 Starters, A1 Movers, A2 Flyers, Key A2 for Schools (KET), Preliminary for Schools B1 (PET), First B2 (FCE), Advanced C1 (CAE)

ACTIVITÉS LINGUISTIQUES: Stages thématiques pour enfants et élèves / Soirées conversations / Déjeuners linguistiques / Visites culturelles / Sorties linguistiques (cinéma, conférences...)

31, bd Georges Clemenceau – 13200 Arles – T : +33 (0)4 90 52 35 39 – P : +33 (0)6 60 15 25 89

E : info@arlesalacarte.fr / www.arlesalacarte.com

Siret : 522 929 256 00041 – APE : 8559A

LE PARCOURS PERSONNALISÉ

Entrée en formation en langues avec Arles à la carte

1) Ready ! profil / niveau / objectifs

Un premier rendez-vous ou “entretien initial” est fixé avec un membre de l’équipe pédagogique d’Arles à la carte pour évaluer votre niveau d’expression orale et pour parler de vos objectifs de formation et vous familiariser avec notre pédagogie d’acquisition des langues. Le déroulement de la formation (cours collectifs et / ou particuliers, E-learning, test final certifiant) est ainsi établi. Les particuliers peuvent aussi choisir d’essayer un cours de groupe (auto-évaluation de niveau, confirmé par le professeur) sans entretien initial.

2) Steady ! cursus adapté

Suite au premier rendez-vous ou essai de cours de groupe, un programme ou cursus adapté est conçu spécifiquement pour vous, élaboré à partir de vos objectifs personnels. Ce cursus, organisé en modules, intègre les compétences langagières sur lesquelles vous souhaitez travailler (compréhension, expression et interaction écrites et orales) et stipule le déroulement des cours, les objectifs à atteindre et les défis à préparer pour chaque séance.

3) Let’s go ! séances / classe inversée / défis

Notre approche de la classe inversée ou « *flipped classroom* » vous met au centre de votre apprentissage en vous demandant de préparer un travail ou “défi” à partir de supports authentiques de votre choix, en lien avec une des compétences langagières *avant* de venir en cours. Ces “défis” vous permettent d’orienter votre apprentissage vers l’accomplissement de vos objectifs et de vivre dans la langue en dehors des séances! Pendant chaque séance, vous échangez avec votre formateur et avec d’autres apprenants afin de partager les connaissances et pour optimiser votre pratique de la langue.

4) Keep going ! accompagnement personnalisé

Les formateurs sont formés pour être à votre écoute à chaque étape de votre formation et pour vous apporter leur savoir-faire dans les stratégies d’acquisition. Tout au long de la période de formation, vous reviendrez avec votre formateur sur vos objectifs pour les affiner si besoin en évaluant vos progrès de façon constructive par le biais d’un court “bilan” à la fin de chaque module.

5) Finish line ! bilan / évaluation

A la fin de la période de formation, vous ferez un bilan complet de votre apprentissage avec votre formateur. Ce bilan sert à constater les progrès réalisés, à établir des pistes pour maintenir les acquis et à continuer à les développer après la formation. Le niveau acquis en fin de formation est validé par un test officiel et / ou une attestation délivrée par Arles à la carte.

« A.R.L.E.S. »

Méthode d'apprentissage d'une langue

Un apprentissage réussi =
(motivation + plaisir d'apprendre) x stratégies personnelles d'apprentissage

La méthode « **A.R.L.E.S.** » d'Arles à la carte vous propose d'optimiser votre apprentissage d'une langue grâce à l'acquisition de techniques et de stratégies personnelles et la mise en place de « bonnes habitudes ».

A pour Authenticité : utilisation de supports authentiques

R pour Régularité : adoptez une pratique régulière mais aussi réaliste avec de « bonnes habitudes »!

L pour Langue vivante : vivez dans la langue ; mettez-vous au centre de votre apprentissage

E pour Engagement : engagez-vous dans votre apprentissage avec un programme personnalisé et des défis adaptés à vos objectifs

S pour Soutien, Stratégies et Succès : vos formateurs sont là pour vous soutenir, vous faire découvrir vos propres stratégies d'apprentissage et vous emmener vers la réussite!

A pour Authenticité : utilisation de supports authentiques

L'objectif premier de tous les cours et formations d'*Arles à la carte* est de vous permettre d'**échanger** dans la langue étudiée. L'échange commence avec une certaine compréhension de la langue, mais demande surtout le courage d'**oser vous exprimer**, quel que soit votre niveau. C'est pour cette raison que nous utilisons des **supports authentiques** autant que possible afin de vous mettre dans des situations réelles et courantes de la vie quotidienne et professionnelle.

Pour les débutants (A0-A1), cela signifie l'utilisation de vidéos et d'extraits audio et écrits courts où l'on découvre les phrases clés permettant un **réel échange dès les premiers cours**. A partir du seuil élémentaire (A2), nous demandons à nos apprenants, **accompagnés par leur formateur**, de chercher leurs *propres* supports authentiques, afin d'acquérir le vocabulaire et les structures grammaticales en contexte.

Il existe beaucoup de supports authentiques accessibles, visuels ou audiovisuels, mais aussi écrits, (particulièrement sur Internet) pour tous les niveaux : **des vidéos, des podcasts, des séries, des films, des applications, des articles, des livres**, mais aussi pour commencer, **des menus, des recettes, des publicités, des chansons, des récits simples etc.** En utilisant ces ressources facilement accessibles, vous serez confronté à la langue telle qu'elle est **réellement parlée ou écrite** dans des documents très divers. Ainsi vous serez **immergé** dans ce qu'un autochtone écoute à la radio, ou ce qu'il lit dans son journal, ou ce qu'il utilise pour s'informer ou se distraire.

L'utilisation de supports authentiques peut paraître ambitieuse pour certains qui craignent d'avoir du mal à les comprendre, cependant, il existe des vidéos très courtes, et la possibilité de vous aider de sous-titres, dans votre langue ou dans la langue que vous apprenez. Et puis, **votre formateur est là pour vous conseiller et vous diriger vers des documents adaptés à votre niveau, à vos objectifs professionnels et à vos centres d'intérêts.**



R pour Régularité : adoptez une pratique régulière mais aussi réaliste avec de « bonnes habitudes » !

Prendre de « bonnes habitudes » et mettre en place une pratique régulière et réaliste de la langue est essentiel !

Une fois que votre « parcours personnalisé » est établi, vous devez décider de consacrer un temps fixe en dehors des cours à l'apprentissage de la langue que vous souhaitez acquérir. L'acquisition d'une langue est similaire à l'apprentissage d'un instrument de musique : une pratique régulière porte ses fruits à long terme !

Vos formateurs vous guideront grâce à des « **défis** » à préparer avant chaque cours. Les défis suivent les **modules** de votre programme ou « cursus adapté » et vous proposeront de travailler sur les différentes **compétences langagières** (compréhension, expression et interaction écrites et orales) ainsi que le vocabulaire, grammaire et éléments de prononciation accompagnant ces compétences.

Dix minutes quotidiennes valent parfois mieux que deux heures la veille ou le matin du cours - mais chacun trouve le rythme de travail qui lui permet de s'entraîner dans la langue régulièrement !

Créer peu à peu l'**habitude** d'écouter, de lire, d'écrire et de parler dans la langue étudiée va améliorer progressivement votre compréhension, qui permettra à son tour l'enrichissement de votre expression orale.

Pour cela vous devez incorporer l'apprentissage que vous poursuivez dans votre **emploi du temps** et même dans **vos activités domestiques, par exemple** : quand vous faites la vaisselle ou quand vous faites du jogging, vous pouvez écouter la radio, ou de la musique, dans la langue étrangère. Si vous aimez lire le soir, pourquoi ne pas lire quelques pages, même une seule, en langue étrangère ?

Toutefois, il faut rester **réaliste** : commencez par un rythme modeste ! Si vous êtes trop ambitieux, cela peut s'avérer contreproductif. Par exemple, l'idée d'étudier pendant deux heures par jour est un grand défi. Vous allez vite vous épuiser et il sera plus difficile de conserver votre énergie car vous risquez de vous sentir en échec. **Adoptez de bonnes habitudes** afin de **maintenir** votre motivation à long terme !



L pour Langue vivante : vivez dans la langue ; mettez-vous au centre de votre apprentissage

Toutes les langues enseignées à *Arles à la carte* sont des langues vivantes ; il est donc essentiel de privilégier les échanges oraux, d'avoir des conversations réelles avec autrui et de viser la communication **interactive** et **naturelle**.

Nous apprenons de façon plus **efficace** quand nous sommes **actifs** et quand **nous engageons notre énergie et notre concentration dans l'acte d'apprentissage**. Par exemple, si vous voulez apprendre de nouveaux mots de vocabulaire, il faut trouver un système qui fonctionne pour vous ; peut-être que vous préférez écrire les nouveaux mots dans des phrases pour les contextualiser ou peut-être que vous préférez vous donner de petits défis comme apprendre deux mots nouveaux par jour et les utiliser au cours suivant.

Notre pratique pédagogique chez *Arles à la carte* vous amène à être le plus actif possible. Nous vous demandons de chercher les supports écrits et oraux authentiques que vous souhaitez utiliser en classe et de parler et d'écrire de sujets et d'idées qui vous **passionnent**. Nous faisons cela afin que vous tiriez réellement **bénéfice** de votre apprentissage.

Cette recherche ciblée et accompagnée de vos propres supports se fait grâce à la **classe inversée**, ou « **flipped learning** » dans les pays anglophones, qui vous met **au centre de votre apprentissage**. Vous préparez votre cours et démarrez votre **apprentissage en amont** du cours, au lieu de faire des exercices *après* le cours. Cela permet de **faire la partie plus indépendante de l'apprentissage chez soi**, où l'on découvre un article, une vidéo ou un point de grammaire à **son propre rythme**, et **garder la partie interactive de l'apprentissage pour la salle de classe**, où les apprenants échangent sur ce qu'ils ont lu, écouté ou étudié. L'apprentissage de la grammaire se fait toujours de manière situationnelle pour que le nouveau savoir s'ancre dans un contexte que vous pouvez ensuite vous approprier et transférer à d'autres utilisations.

En utilisant davantage la langue, oralement ou à l'écrit, vous ferez inévitablement des erreurs. Il ne faut pas en avoir honte, au contraire ! Quand vous osez parler et vous acceptez de vous tromper naturellement en parlant, tout en étant bien soutenu, vous êtes réellement en situation d'apprentissage.

« *La seule vraie erreur, c'est celle dont nous n'apprenons rien.* »

Henry Ford



E pour Engagement: engagez-vous dans votre apprentissage avec un programme personnalisé et des défis adaptés à vos objectifs

Pour éviter la lassitude et la démotivation, il est important de trouver des moyens de maintenir son entrain et sa motivation !

Pour chaque **module** dans votre programme, organisé par **compétence langagière** (compréhension écrite et orale (CE-CO), expression écrite et orale (EE-EO) et interaction orale (IO)) vous serez amené à définir un **objectif précis** par compétence afin de vous **engager** dans un chemin d'**amélioration personnelle**. Vous pourrez ensuite choisir vos défis en fonction de votre objectif et à la fin du module, faire un **bilan** court avec votre professeur sur votre progression vers votre objectif.

Par exemple, dans un module d'*expression orale*, vous pourrez décider de travailler sur une **présentation orale** de votre entreprise ou d'un projet spécifique. Vous choisirez ensuite des supports qui vous permettent d'écouter ou de lire différentes présentations d'entreprises, dans votre secteur ou en dehors, afin de vous permettre de trouver les **expressions clés** et l'**organisation** nécessaires et **affiner l'effet global** de votre présentation. Vous pourrez ensuite continuer ce projet à l'écrit, lors d'un module sur l'*expression écrite*. Ceci peut aussi bien se faire en cours particulier qu'en cours de groupe, en nombre limité, où chacun présente son travail lors du bilan, vous permettant de bénéficier de l'expérience et des retours des autres pour **enrichir votre apprentissage**.

A vous de choisir, pour vos **défis**, des supports qui vous intéressent et **aiguisent votre curiosité**. Ces défis vous permettent d'**avancer vers votre objectif professionnel**, de vous **cultiver** ou de vous familiariser avec des nouveautés, ou un sujet qui vous passionne, que vous en ayez besoin dans un contexte professionnel ou un projet de voyage, ou par **pur plaisir** !

A vous de trouver des documents similaires à ceux que vous rencontrez dans votre propre langue : des vidéos, des applications, des podcasts, ou des articles de journaux, des romans, ou même des chansons !



S pour Soutien, Stratégies et Succès : vos formateurs sont là pour vous soutenir, vous faire découvrir vos propres stratégies d'apprentissage et vous emmener vers la réussite!

Tous les formateurs d'*Arles à la carte* ont déjà appris une ou plusieurs langue(s) étrangère(s). Ils pourront partager leurs expériences, leurs astuces et leur plaisir d'apprendre, tout en connaissant et en comprenant les difficultés que l'apprentissage présente. Ils possèdent des techniques et des outils pour vous **soutenir** et vous **encourager** à poursuivre votre apprentissage.

La première découverte est souvent que vous avez *déjà* vos propres stratégies d'apprentissage qui vous ont permis auparavant d'apprendre autre chose ; il suffit de vous poser les bonnes questions, guidés par votre formateur, sur *comment* vous apprenez et mémorisez de nouveaux savoirs afin de les assimiler et de les utiliser.

Tout le monde peut apprendre une langue en prenant conscience de ses **stratégies personnelles d'apprentissage** et en étant **bien accompagné**.

Chaque formation a donc des moments dédiés à la (re)découverte de vos stratégies et à la proposition de stratégies spécifiques liées à l'acquisition du vocabulaire, au développement de l'écoute, de l'expression et de la prononciation etc. selon vos besoins et objectifs.

Plus vous trouverez des stratégies ou des méthodes qui marchent pour vous, plus vite vous apprendrez et vous vous sentirez motivé.

Les formateurs, que nous considérons comme des **mentors**, **suivent et boostent** votre apprentissage et vos progrès en vous donnant des **défis langagiers réguliers** qui visent l'acquisition des compétences ciblées. Ils savent adapter les programmes à chaque apprenant afin que le déroulement des modules, des cours et des bilans vous mènent vers **l'accomplissement de vos objectifs** et un apprentissage **réussi** !

*« Que vous pensiez être capable ou ne pas être capable,
dans les deux cas, vous avez raison. »*

*« Quiconque arrête d'apprendre, à vingt ou quatre-vingts ans, devient vieux.
Celui qui continue d'apprendre reste jeune. »*

- Henry Ford

Notre centre de formation / informations pratiques

<https://arlesalacarte.com/formations-linguistiques/contact/>



Arles à la carte existe en tant qu'association loi 1901 depuis janvier 2010 et a le statut d'organisme de formation depuis octobre 2012, enregistré sous le numéro **93.13.14.374.13** auprès du préfet de la région de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Notre centre est situé au **31 boulevard Georges Clemenceau, 13200 Arles**, à côté de l'hôtel Le Cheval Blanc, en face du Théâtre Municipal d'Arles, desservie par toutes les [lignes de bus arlésiennes](#) (arrêt "Clemenceau").

Personnes à mobilité réduite: Le centre est entièrement de plain pied.

La majorité de nos cours et formations sont également accessibles en distanciel, via Zoom.



WIFI sur place

Réseau : Arlesalacarte // Mot de passe : Cours2langues

31, bd Georges Clemenceau – 13200 Arles – T : +33 (0)4 90 52 35 39 – P : +33 (0)6 60 15 25 89

E : info@arlesalacarte.fr / www.arlesalacarte.com

Siret : 522 929 256 00041 – APE : 8559A

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Si vous êtes en situation de handicap, merci de contacter notre responsable pédagogique et référente handicap **Anna Cauvin** (annacauvin@arlesalacarte.fr et info@arlesalacarte.fr / **04 90 52 35 39**) pour évaluer ensemble vos besoins et voir quelles solutions sont envisageables pour vous accompagner, vous former ou vous orienter.

Notre équipe

Equipe administrative:

Directrice: Katie Thornton

Responsable de Communication et de Développement: Jeanne Parent

Assistante administrative : Emilie Raulet

Les formateurs d'*Arles à la carte* sont tous qualifiés pour l'enseignement des langues avec de nombreuses années d'expérience et soigneusement sélectionnés en fonction de leur parcours universitaire et professionnel ainsi que leur approche pédagogique.

Equipe pédagogique:

Responsable pédagogique et référente handicap: Anna Cauvin



Anglais: Anna Cauvin, Lane Borden, Jitesh Odedra, Luke O'Neill, Maggie O'Shea, Damaris Schroth, Katie Thornton, Denise Bangay



Espagnol: Diana Ibarra, Cindy Rodriguez



Français: Rodolphe Chapon-Giargia, Coralie Poudevigne, Carine Proust



Italien: Lucia Virgallito

Autres formations (Communication Alternative et Augmentée (CAA) + Intensive Interaction) :
Anna Cauvin

Notre engagement qualité

En tant qu'organisme dispensant des cours de formation continue professionnelle, nous sommes référencés **Datadock** et nous sommes certifiés **QUALIOPi** depuis novembre 2021.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante:
ACTIONS DE FORMATION



31, bd Georges Clemenceau – 13200 Arles – T : +33 (0)4 90 52 35 39 – P : +33 (0)6 60 15 25 89

E : info@arlesalacarte.fr / www.arlesalacarte.com

Siret : 522 929 256 00041 – APE : 8559A

Conditions générales pour les PARTICULIERS (hors formation professionnelle):

CHARTRE DE L'ASSOCIATION ARLES A LA CARTE

Pour chaque formule de cours, l'apprenant et le formateur s'engagent mutuellement sur plusieurs points:

1. L'objet de l'adhésion

Arles à la carte s'engage à faire progresser l'apprenant dans la langue choisie (anglais, français, espagnol, italien...) grâce à une équipe de professeurs expérimentés. L'apprenant fait le choix de faire confiance à la pédagogie et aux supports utilisés par le formateur.

L'inscription en cours en tant que particulier et l'acceptation des conditions de cette charte s'accompagnent d'une adhésion à l'association d'Arles à la carte pour l'année scolaire en cours (montant de l'adhésion fixé lors de l'Assemblée Générale annuelle).

2. Le cours d'essai

Pour vous permettre d'évaluer le cours choisi et savoir s'il convient à vos attentes, Arles à la carte vous permet d'assister à un premier cours de groupe avant de finaliser votre inscription (*valable uniquement pour les cours de groupe lors d'une première inscription, hors prise en charge liée à la formation professionnelle*).

3. La tarification

Voir « [Grille tarifaire particuliers](#) ».

3. La ponctualité

Pour garantir un temps de travail efficace, il est demandé à l'apprenant de se présenter environ 5 minutes avant l'heure de début du cours. Le formateur lui, aura préparé la salle de classe et sera prêt à débiter son cours.

4. L'absence

Pour les cours de groupe, l'apprenant ayant été absent à son cours peut intégrer un autre cours de groupe de même niveau pour le rattraper, uniquement sur acceptation du professeur et d'Arles à la carte. L'absence doit être rattrapée avant la fin de la période d'engagement de l'apprenant. Si aucun report n'est possible, le cours manqué est perdu.

Pour les cours particuliers, toute annulation tardive provenant de l'apprenant, signalée moins de 24h avant le cours initialement programmé, sera due et doit être réglée à Arles à la carte. En cas d'annulation tardive émanant du formateur, ce dernier devra proposer le report du cours.

5. Modifications

En cas de demande de modification d'emploi du temps du formateur ou de l'apprenant, les parties sont libres de convenir ensemble d'une date de report, avec l'accord d'Arles à la carte.

Les cours en présentiel pourront se transformer en visioconférence si nécessaire (mesures sanitaires, gouvernementales,) Si l'apprenant est dans l'impossibilité d'assister aux cours virtuels pour des raisons matérielles, sanitaires ou professionnelles, il doit nous en informer par écrit et nous étudierons la possibilité de report des cours, mais aucun remboursement ne sera possible.

6. Le règlement

L'apprenant s'engage à régler l'intégralité du montant dû pour la période de cours choisie dans un délai de 15 jours suivants la date d'inscription. Un échelonnement mensuel est possible pour le paiement par chèque sous condition de remettre tous les chèques (3 maximum) au moment de l'inscription. Les règlements par virement peuvent être effectués en une fois au moment de l'inscription. Une preuve du virement effectué sera demandée.

7. Durée de l'engagement

L'abonnement annuel est valable pour l'année scolaire en cours. La carte 20 cours est valable pour 20 cours consécutifs suivant la date de l'inscription. La carte 10 cours est valable pour 10 cours consécutifs suivant la date d'inscription.

31, bd Georges Clemenceau – 13200 Arles – T : +33 (0)4 90 52 35 39 – P : +33 (0)6 60 15 25 89

E : info@arlesalacarte.fr / www.arlesalacarte.com

Siret : 522 929 256 00041 – APE : 8559A

Conditions générales pour les *PROFESSIONNELS* (apprenants en formation professionnelle continue):
POLITIQUE D'ANNULATION (FORMATION PROFESSIONNELLE)

COURS DE GROUPE: Le contrat de formation a été élaboré sur une période de temps définie, faisant figurer un nombre de cours de groupe calculé selon le calendrier préétabli par *Arles à la carte* et validé par l'apprenant. Celui-ci tient compte des périodes de vacances scolaires pendant lesquelles *Arles à la carte* suspend les cours de groupe. *Voir périodes de vacances ci-dessous.*

Toute absence de l'apprenant, même communiquée à l'avance, sera décomptée du nombre d'heures prévues dans le contrat.

Lors d'une absence, il est néanmoins possible, avec accord préalable d'*Arles à la carte* et du professeur concerné tout en tenant compte du nombre de places disponibles, d'assister à un autre cours de groupe de même niveau dans la semaine de l'absence ou dans la limite des dates de formation.

Dans le cas où le professeur ne peut honorer son cours, celui-ci sera dans l'obligation de proposer une date de report ultérieure.

Périodes de vacances pour Arles à la carte – pour les cours de groupe :

- *Vacances de la Toussaint, d'hiver et de printemps* : la 2^{ème} semaine des vacances
- *Vacances de Noël* : les 2 semaines de vacances scolaires nationales
- *Vacances d'été* : typiquement, pas de cours de groupe en juillet et août, voir calendrier précis

COURS EN DUO: Si l'annulation de l'un et/ou des deux apprenants est communiquée plus de 24 heures avant l'heure du cours en duo initialement programmé, à la demande des apprenants, le cours peut être maintenu pour un des apprenants (le cours sera donc perdu pour l'absent) ou reporté et rattrapé à une date ultérieure à convenir entre les apprenants et le formateur.

Dans le cas où l'un des deux apprenants annonce son absence moins de 24 heures avant l'heure du cours duo initialement programmé, le cours est maintenu et honoré pour le deuxième apprenant présent. L'apprenant absent perd son cours en duo.

Dans le cas où le professeur ne peut honorer son cours, celui-ci sera dans l'obligation de proposer une date de report ultérieure d'un commun accord avec les apprenants.

COURS PARTICULIERS: Dans le cas où l'apprenant prévient de son absence plus de 24 heures avant l'heure du cours initialement programmé, le cours ne sera pas décompté. Le formateur et l'apprenant conviendront ensemble du report.

Pour les absences de l'apprenant annoncées moins de 24 heures avant l'heure du cours initialement programmé, le cours sera décompté.

Dans le cas où le professeur ne peut honorer son cours, celui-ci sera dans l'obligation de proposer une date de report ultérieure d'un commun accord avec l'apprenant.

Jours fériés: Aucun cours n'aura lieu les jours fériés, mais les cours sont reportés et non annulés. Chaque professeur proposera à ses apprenants une date et un horaire de remplacement pour le cours manqué.

Règlement intérieur de l'association *Arles à la carte*

Article 1 : Les membres

a) Cotisation

Les membres adhérents (particuliers et professionnels individuels) doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé lors de l'Assemblée Générale. Les entreprises privées et établissements qui inscrivent leurs employés dans une formation professionnelle continue règle une cotisation annuelle en tant que personne morale.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre.

b) Admission de membres nouveaux

Les personnes et entreprises (personnes morales) désirant adhérer devront signer une fiche d'inscription sous forme de devis. Pour les mineurs, cette fiche est signée par le représentant légal.

c) Exclusions

Conformément à l'article 6 des statuts, un membre peut être exclu pour les motifs suivants:

- Par démission
- Par radiation
- Pour non paiement de la cotisation
- Pour non respect des statuts, et/ou du règlement intérieur

d) Démission – Décès – Disparition

Conformément à l'article 6 des statuts, le membre démissionnaire devra adresser sous lettre simple sa décision au Président. Le membre n'ayant pas réglé sa cotisation annuelle dans un délai d'un mois à compter de la date d'exigibilité sera considéré d'office comme démissionnaire.

Aucune restitution de cotisation n'est due au membre démissionnaire. En cas de décès, la qualité de membre s'éteint avec la personne.

Article 2 : Fonctionnement de l'association

a) Mesures de police

Il est interdit de fumer dans les locaux de l'association.

b) Assemblée générale ordinaire

Conformément à l'article 7 des statuts de l'association, l'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an sur convocation.

Le vote s'effectue par main levée. Les mineurs ont droit de vote à partir de l'âge de seize ans. La Présidente rédige un procès-verbal de l'assemblée générale.

Les votes par procuration ou par correspondance sont autorisés.

c) Assemblée générale extraordinaire

Une assemblée générale extraordinaire peut se réunir en cas de modification essentielle des statuts, changement de la composition du Conseil d'Administration, situation financière difficile, etc.

Le vote s'effectue par main levée. Les mineurs ont droit de vote à partir de l'âge de seize ans. Le secrétaire rédige un procès-verbal de l'assemblée générale.

Les votes par procuration ou par correspondance sont autorisés.

Article 3 : Dispositions diverses

a) Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur est établi par le Conseil d'Administration conformément à l'article 9 des statuts de l'association *Arles à la carte* puis ratifié par l'Assemblée Générale. Il peut être modifié par le Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale.

b) Publicité

Le règlement intérieur sera affiché dans les locaux de l'association *Arles à la carte*.



31, bd Georges Clemenceau – 13200 Arles – T : +33 (0)4 90 52 35 39 – P : +33 (0)6 60 15 25 89

E : info@arlesalacarte.fr / www.arlesalacarte.com

Siret : 522 929 256 00041 – APE : 8559A

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ORGANISME DE FORMATION

Arles à la carte

Le règlement intérieur concerne les actions de formation qui se déroulent dans les locaux de l'organisme de formation. Ce document complète les informations accessibles sur notre site sur nos [formations professionnelles](#).

Règlement intérieur d'un organisme de formation établi conformément aux articles L6352-3 et L6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du Code du travail

Article 1 - Objet et champ d'application du règlement intérieur

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par **Arles à la carte**. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire dans le **Livret accueil apprenant**. Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des apprenants (ici appelés « stagiaires ») qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée. Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

Chaque apprenant individuel (particulier, professionnel indépendant, salarié sous CPF, demandeur d'emploi) est également un adhérent à l'association *Arles à la carte* et règle une adhésion pour l'année scolaire en cours dans le montant total de sa formation. Les entreprises et établissements qui inscrivent leurs employés dans une formation professionnelle continue règle une cotisation annuelle en tant que personne morale. *Pour toutes les autres précisions concernant le fonctionnement général de l'association, veuillez consulter les statuts ainsi que le règlement intérieur de l'association.*

SECTION 1 : RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Article 2 - Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation soit par le constructeur ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

31, bd Georges Clemenceau – 13200 Arles – T : +33 (0)4 90 52 35 39 – P : +33 (0)6 60 15 25 89

E : info@arlesalacarte.fr / www.arlesalacarte.com

Siret : 522 929 256 00041 – APE : 8559A

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation.

Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Article 3 - Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie sont affichées dans les locaux de l'organisme de formation et l'emplacement des extincteurs et des sorties de secours sont clairement indiqués. L'apprenant doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Article 4 - Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les salles de formation est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation.

Article 5 - Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et à l'intérieur du centre de formation.

Article 6 - Accident

Le stagiaire victime d'un accident - survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation. Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de Sécurité sociale compétente.

Article 7 - Lutte contre la COVID 19

Dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, *Arles à la carte* suit les consignes et actualités du gouvernement, accessibles ici:

Informations générales: <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Conseils: <https://mesconseilscovid.sante.gouv.fr/#introduction>

Vaccins: <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins>

Le protocole sanitaire n'étant plus en vigueur à cette date, nous nous référons au "guide repère des mesures de prévention des risques de contamination au Covid-19 hors situation épidémique" accessible sur le site du gouvernement, ici:

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19-entreprises-guide-repere.pdf>

SECTION 2 : DISCIPLINE GÉNÉRALE

Article 8 - Assiduité du stagiaire en formation

Article 8.1. Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 8.2. - Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier. L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Fongecif, Région, Pôle emploi,...) de cet événement. Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire –dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics– s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 8.3 - Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de

31, bd Georges Clemenceau – 13200 Arles – T : +33 (0)4 90 52 35 39 – P : +33 (0)6 60 15 25 89

E : info@arlesalacarte.fr / www.arlesalacarte.com

Siret : 522 929 256 00041 – APE : 8559A

l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action.

Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charge des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

Article 9 - Accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ;
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ;
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

Article 10 - Tenue

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte.

Article 11 - Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Article 12 - Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

SECTION 3 : MESURES DISCIPLINAIRES

Article 13 - Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant. Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant;
- blâme ;
- exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise:

- l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire
- - et/ou le financeur du stage.

Article 14 - Garanties disciplinaires

Article 13.1. – Information du stagiaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

Article 13.2 - Convocation pour un entretien

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante :

- il convoque le stagiaire par écrit en lui indiquant l'objet de la convocation ;
- la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

Article 13.3. - Assistance possible pendant l'entretien

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le délégué du stage.

Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Article 13.4. - Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

LETTRE ADRESSÉE À TOUS LES PARENTS D'ÉLÈVES

Lettre aux parents

Hello and welcome to *Arles à la carte*!

Bonjour et bienvenue chez *Arles à la carte* !

Nous sommes ravis d'accueillir votre enfant dans un de nos groupes d'anglais et espagnol en 2025-2026. Nous espérons qu'il / elle profitera pleinement des activités ludiques et pédagogiques que nous allons mettre en place tout au long de l'année.

Pour élaborer les programmes enfants, nous suivons les objectifs fixés par le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence en Langues) qui permet d'évaluer les différents niveaux de langue de A0 (débutant) à C2 (niveau natif). Le contenu est en adéquation avec les attentes de chaque fin de cycle au sein de l'Education Nationale.

Pour consulter le programme de votre enfant et pour avoir accès aux documents en lien avec ses cours (planning, modules, contenu partagé.....), utilisez le lien vers le dossier partagé de son groupe dans le **Google Drive** (lien partagé par mail).

Que va-t-il apprendre pendant les cours d'*Arles à la carte* ?

Chaque programme est conçu pour permettre aux enfants d'apprendre tout en s'amusant. Les différentes activités leur donneront l'occasion d'écouter la langue, de lire (selon son âge), d'apprendre des mots, des petites phrases mais aussi de chanter, de créer, de faire des jeux pour que les apprentissages soient très motivants.

Notre pédagogie s'inscrit dans l'**approche communicative** – l'approche préconisée dans les programmes scolaires en France pour l'enseignement des langues. Elle s'inspire également de l'**approche actionnelle** selon laquelle on se sert de la langue pour réaliser des **projets** et surtout des projets de son choix qui le motivent, qui lui donnent envie d'approfondir ses connaissances dans plusieurs domaines. Par exemple, il aura l'occasion d'aborder des sujets en lien avec les sciences, les loisirs, les émotions, la géographie pour améliorer sa culture générale..... dans une langue étrangère !

Le professeur remplira deux fois par an un "bilan individuel", présentant les compétences et les types d'**activités réalisées** en cours ainsi que les **progrès** de votre enfant. Il s'agit de voir ses acquis et les éléments qu'il a encore besoin de consolider. Ces compétences se présentent sous forme de phrases « je sais faire ». Par exemple, pour commencer :

31, bd Georges Clemenceau – 13200 Arles – T : +33 (0)4 90 52 35 39 – P : +33 (0)6 60 15 25 89

E : info@arlesalacarte.fr / www.arlesalacarte.com

Siret : 522 929 256 00041 – APE : 8559A

- Je sais dire mon prénom
- Je sais reconnaître les couleurs
- Je sais mémoriser des chants
- Je sais comprendre un vocabulaire à propos de mes loisirs...

Dans les cours de préparation aux **examens**, le professeur détaillera davantage les compétences en lien avec les attentes des examinateurs.

Vous aurez accès à ce bilan dans l'année (lien par mail).

Le programme est conçu également pour que votre enfant puisse revoir les éléments linguistiques (vocabulaire, grammaire, prononciation) plusieurs fois dans des contextes différents afin de consolider ses bases et travailler sa mémoire.

Comment puis-je aider mon enfant à progresser ?

Que votre enfant commence ou continue son apprentissage en cours de langue avec d'autres enfants, c'est une très bonne chose. Mais pourquoi pas renforcer cet apprentissage davantage en prévoyant de petites activités à lui proposer à la maison pour lui montrer que les langues, ça peut **s'apprendre partout**, à tout moment et surtout que ça s'utilise dans la vie de tous les jours !

En tant que professeur, nous savons que les élèves qui réussissent mieux dans l'apprentissage des langues sont ceux qui adoptent de **bonnes habitudes** et qui utilisent la langue étudiée dans leur vie quotidienne. L'anglais et l'espagnol sont des moyens de communication et non pas juste une matière scolaire.

Voici donc quelques idées que vous pouvez tester pour donner envie à votre enfant de progresser en anglais ou en espagnol et de l'utiliser dans sa vie quotidienne.

1. **Regarder** des émissions, des séries, des dessins animés, des vidéos youtube (que vous sélectionnez ensemble !) en VO.
 - a. Pour ceux qui savent lire déjà, on nous pose souvent la question de quelle langue utiliser pour les sous-titres : dans un premier temps, vous pouvez mettre les sous-titres en français pour sensibiliser son oreille aux sons de la langue ; l'essentiel, c'est que ce qu'il entend lui fait sens. Puis, petit à petit, il peut essayer avec des sous-titres en anglais / espagnol.

2. **Lire** des livres bi-langues, des revues, des BD / comics, des blogs à propos de sujets qui l'intéressent.
3. **Respecter la « période silencieuse »**¹ : selon les recherches en acquisition du langage, on sait qu'un enfant acquiert la capacité à comprendre avant de s'exprimer dans la langue. Votre enfant comprendra bien plus en anglais ou en espagnol que ce qu'il sera capable de dire. S'il ne parle peu ou pas encore dans la langue étudiée, cela ne veut pas dire qu'il n'apprend pas.
4. **Jouer** ensemble avec la langue : mettre des post-its sur les objets pour les nommer, désigner un soir par semaine quand vous parlez anglais / espagnol autour du repas, trouver des jeux de société simple à faire en anglais / espagnol (tabou fait partie des favoris de l'équipe !)
5. Participer à des **stages** pendant les vacances : plus d'infos sur notre site !
6. Si vous avez la possibilité, prévoir un weekend (à Londres par exemple) pour être en immersion dans le pays ensemble !

¹ Stephen Krashen, *Second Language Acquisition and Second Language Learning*, 1981, Pergamon Press

Politique de protection de l'enfance - Arles à la carte

En tant qu'association ouverte à tous de manière inclusive, nous proposons des cours et stages de langues pour les enfants et élèves à partir de 4 ans. Afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions, nous avons prévu cette politique de protection de l'enfance.

Notre politique fait référence en partie aux textes du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, accessible ici: <https://eduscol.education.fr/983/la-protection-de-l-enfance-et-l-ecole>
<https://www.education.gouv.fr/la-protection-de-l-enfance-5300>

Informations recueillies à l'inscription

Au moment de l'inscription dans un cours / stage, nous demandons à chaque famille de nous transmettre leurs coordonnées pour toute communication et de remplir une "fiche de renseignements" afin de récolter les informations suivantes:

- Attestation de responsabilité civile couvrant les activités extra-scolaires
- Autorisation de sorties à pied sur l'heure du cours
- Informations dont les parents souhaitent nous informer (allergie, maladie ou toute autre difficulté (troubles d'apprentissage ou autre))
- Informations sur les données personnelles
 - Les données personnelles collectées ne seront utilisées que par l'équipe d'Arles à la carte et seront supprimées maximum 10 ans après la fin de la période d'inscription, sauf demande spécifique, selon la loi RGPD (www.cnil.fr).
- Autorisation parentale sur la diffusion de photos / vidéos

Formateurs

Nos formateurs sont sélectionnés avec soin selon leurs qualifications, leur expérience et leur enthousiasme dans l'enseignement auprès de jeunes publics. Lors du recrutement, nous exigeons également la présentation d'un casier judiciaire vierge pour toute personne en contact avec des apprenants de tout âge.

Les formateurs établissent des programmes et supports pédagogiques adaptés aux âges et besoins de chaque cours ou stage qu'ils enseignent et animent en accord avec la Direction. Ces programmes et supports pédagogiques sont partagés avec les parents d'élèves via des dossiers partagés (Google Drive). Les formateurs et la Direction sont toujours heureux d'échanger avec les élèves et avec leurs parents par mail, téléphone ou par prise de rendez-vous.

Nos engagements

Nous nous engageons à:

- Écouter et respecter les enfants et élèves en cours à *Arles à la carte*
- Adopter une conduite appropriée auprès d'enfants et d'élèves à tout moment
- Respecter les consignes de sécurité adoptées par l'association
- Continuer à former et à soutenir les formateurs vers le développement des compétences en lien avec l'enseignement des langues et l'encadrement de jeunes publics (*troubles de l'apprentissage, premier secours, développements pédagogiques, développements dans les neurosciences...*)
- Partager les informations et les bonnes pratiques concernant les enfants au sein de l'équipe pédagogique en suivant les consignes dans la partie "signalement interne"
- Partager les informations avec les enfants et les familles de manière appropriée

Signalement interne

Dans le cas où un formateur a une inquiétude sur la santé, la sécurité ou le comportement physique ou mental d'un enfant en cours à *Arles à la carte*, le formateur s'engage à signaler cette inquiétude à la Directrice (Katie Thornton) ou à la Responsable pédagogique (Anna Cauvin). En cas de signalement interne, la Directrice et la Responsable pédagogique feraient un rapport écrit suite au témoignage du formateur et décideraient ensemble de la suite à donner. La famille de l'enfant serait ensuite contactée pour recueillir d'autres éléments afin de compléter le rapport.

Enfance en danger

Selon le site officiel de l'administration française (www.service-public.fr/), "toute personne témoin ou soupçonnant un enfant en danger ou risquant de l'être **doit** signaler les faits. Il peut s'agir d'un particulier ou d'un professionnel (assistante sociale, médecin...). L'enfant peut également signaler lui-même sa situation ou celle d'un autre enfant qu'il connaît".

Voici les **numéros d'urgence** des services concernés:

- Contactez la **CRIP 13**
 - Cellule de recueil des informations préoccupantes des Bouches-du-Rhône
 - En composant le **04 13 31 13 31**
 - du lundi au vendredi de 8h30 à 17h sans interruption
 - *En dehors de ces horaires, votre appel bascule sur le numéro national 119*
 - Spécialement formés, les agents de la CRIP 13 traitent rapidement vos informations afin que les services du Département interviennent dans les meilleurs délais.
 - Protéger les enfants est l'affaire de tous, la loi protège également les citoyens qui s'y engagent en garantissant leur anonymat.
 - En cas de **risque vital**, la police est votre interlocuteur (composez le **17**).

31, bd Georges Clemenceau – 13200 Arles – T : +33 (0)4 90 52 35 39 – P : +33 (0)6 60 15 25 89

E : info@arlesalacarte.fr / www.arlesalacarte.com

Siret : 522 929 256 00041 – APE : 8559A

- Enfance en danger - **119**

Numéro d'appel destiné à tout enfant ou adolescent victime de violences ou à toute personne préoccupée par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être.

Par téléphone

119 (appel gratuit et confidentiel)

24h/24 et 7 jours/7

Le 119 n'apparaît pas sur les relevés de téléphone.

Sur le site www.allo119.gouv.fr

- [Tchat en temps réel](#) destiné aux moins de 21 ans (lundis et vendredis de 17 h à 21 h et mardis, mercredis, jeudis de 15 h à 19 h)
- [Plateforme de traduction en langue des signes](#) pour les personnes sourdes et malentendantes
- [Formulaire de recueil en ligne](#) pour déposer une situation

Contacts

Direction & administration

Katie Thornton, katie.thornton@arlesalacarte.fr

Responsable communication et développement

Jeanne Parent, jeanne.parent@arlesalacarte.fr

Responsable pédagogique et référente handicap

Anna Cauvin, anna.cauvin@arlesalacarte.fr

Pour toute demande de renseignement :

info@arlesalacarte.fr

Pour découvrir nos formateurs / l'équipe pédagogique :

BIOS : <https://arlesalacarte.com/formations-linguistiques/lequipe/>

CONTACTS : [Liste de contacts par langue](#)

Arles à la carte

31 boulevard Georges Clemenceau - 13200 Arles

T : +33 (0)4 90 52 35 39 - P : +33 (0)6 60 15 25 89

Retrouvez nous également sur [Facebook](#) et Instagram ([@arlesalacarte](#)) pour d'autres partages autour de l'apprentissage des langues!



Instagram

31, bd Georges Clemenceau – 13200 Arles – T : +33 (0)4 90 52 35 39 – P : +33 (0)6 60 15 25 89

E : info@arlesalacarte.fr / www.arlesalacarte.com

Siret : 522 929 256 00041 – APE : 8559A